

BADMINTON



RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES
2021-2022



Table des matières

1.	Identification des catégories	3
2.	Règlements officiels employés	3
3.	Inscription et composition d'équipes.....	3
4.	Formule de rencontre et durée des parties.....	4
5.	Points au classement.....	4
6.	Récompenses.....	4
7.	Délais, absences et substitutions.....	5
8.	Volants officiels.....	6
9.	Arbitrage.....	6
10.	Procédures de détermination des favoris	6



1. Identification des catégories



1.1.

Benjamin	du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2009
Cadet	du 1^{er} octobre 2005 au 30 septembre 2007
Juvenile	du 1^{er} juillet 2003 au 30 septembre 2005

- 1.2. Les élèves de catégorie moustique (du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2011) sont éligibles à prendre part à la ligue.
- 1.3. Le surclassement est permis. Un athlète peut être surclassé dans une épreuve sans l'obligation d'être surclassé dans sa 2^e épreuve.

2. Règlements officiels employés

- 2.1. Les règlements officiels employés sont ceux de la Fédération québécoise de badminton.
- 2.2. Les règlements spécifiques du RSEQ Laval ont préséance sur les règlements officiels.
- 2.3. Les règlements administratifs de Sports Laval doivent être respectés.
- 2.4. Les règlements généraux des championnats provinciaux du RSEQ devront être respectés.

3. Inscription et composition d'équipes

- 3.1. Les écoles doivent respecter l'échéancier pour la remise des inscriptions. Après la date et l'heure limite, Sports Laval refusera toute inscription et ce, sans exception.
- 3.2. La formation des doubles masculins et féminins doit respecter le principe d'« entité-école ».
- 3.3. Pour participer au championnat régional scolaire, les joueurs ou joueuses doivent avoir participé au minimum à deux (2) tournois lors de la saison régulière (Voir règlement 11.1)
- 3.4. Un joueur peut être inscrit dans un maximum de deux (2) épreuves pour le même tournoi.
- 3.5. Si un joueur participe à 2 épreuves, une d'entre elles doit absolument être le simple. Il ne pourra donc pas jouer en double et double mixte.



4. Formule de rencontre et durée des parties



4.1. Le type d'inscription détermine le format de la compétition.

- Simple : Compétition par « pool »
Le nombre d'inscription détermine le nombre d'athlètes par « pool ».
- Double et Double Mixte : Compétition par feuille de tirage (draw), sauf lorsqu'il y a 4 équipes ou moins dans l'épreuve.

4.2. « Pool »

4.2.1. À l'inscription, lorsqu'il y a 4 participants et moins dans un « pool », les parties seront de 2 manches de 21 points.

4.2.2. À l'inscription, lorsqu'il y a 5 participants ou plus dans un « pool », toutes les parties de cette catégorie seront d'une manche de 21 points.

4.2.3. S'il y a des absents lors de la journée, le nombre initialement prévu de joueurs dans le « pool » à l'inscription sera considéré.

4.3. Feuille de tirage

4.3.1. Lorsqu'il y a huit terrains ou plus, les parties seront des 2 de 3 à partir des demi-finales.

4.3.2. Lorsqu'il y a sept terrains et moins, les matchs seront d'une (1) manche de 21 points.

4.4. Entre chaque manche, il y a une pause de 90 secondes et l'entraîneur peut parler avec son joueur.

5. Points au classement

5.1 Il n'y a aucun point de classement en saison régulière

6. Récompenses

6.1. Trois médailles (or, argent, bronze) sont remises par épreuve/catégorie/sexe pour le championnat régional scolaire. Aucune médaille n'est remise en raison régulière.



- 
- 6.2. Une bannière de l'éthique sportive sera décernée à l'école ayant démontré le meilleur esprit sportif. Cette bannière de l'éthique sportive sera décernée à l'école qui aura eu le moins d'absences en % selon le nombre d'athlètes inscrits au courant de la saison. Pour être éligible, une école devra avoir en moyenne 10 étudiants-athlètes par tournoi.
 - 6.3. Aucune bannière ne sera remise pour la saison régulière.
 - 6.4. Les étudiants-athlètes gagnants du championnat régional scolaire seront appelés à représenter la délégation lavalloise au championnat provincial.

7. Délais, absences et substitutions

- 7.1. Un athlète absent lors de l'appel des joueurs aura droit à 5 minutes de délai. Après ce délai, il perd son match par forfait. Lors du 5 minutes de délai, le maître de cérémonie procédera à deux (2) autres appels.
- 7.2. Les athlètes perdants par forfait se verront attribuer un pointage de 0-21 pour la partie concernée.
- 7.3. Il en va de la responsabilité des athlètes et des entraîneurs de s'assurer de la présence des athlètes.
- 7.4. Aucune substitution, ajout ou changement n'est permis lors du championnat régional scolaire.
- 7.5. Lors des tournois de saison régulière, aucun ajout d'athlète n'est permis. Par contre, lors de ces tournois de saison régulière, il est possible de procéder à une substitution d'athlète si tous les critères suivants sont respectés :
 - L'athlète est inscrit au tournoi concerné
 - Entité école
 - Catégorie d'âge
 - Limite de deux (2) épreuves par tournoi
 - Maximum neuf (9) substitutions par école par tournoi pour les épreuves en double (aucune substitution en simple)
 - La formule de rencontre (feuille de tirage) n'est pas affectée
- 7.6. Un joueur qui ne se présente pas à 2 tournois auquel il était inscrit ne pourra plus s'inscrire pour le reste de la saison et ne pourra pas participer au championnat régional scolaire (Voir règlement 11.2)



8. Volants officiels



- 8.1. L'école qui reçoit un tournoi doit fournir des volants de type YONEX MAVIS 350 (blanc ou jaune)

9. Arbitrage

- 9.1. Les joueurs ou joueuses arbitrent leurs parties (auto-arbitrage). Dans les cas majeurs, un entraîneur peut agir à titre d'officiel pour une partie.

10. Procédures de détermination des favoris

- 10.1. Il y aura une détermination des favoris pour le championnat régional scolaire uniquement.
- 10.2. Le nombre de favoris par épreuve sera déterminé de la façon suivante :

Nombre d'inscriptions à une épreuve	Nombre de favoris
Moins de 7 inscriptions	0
7 à 14 inscriptions	2
15 à 21 inscriptions	4
22 à 28 inscriptions	6
29 inscriptions et plus	8

- 10.3. Lors du premier tournoi de la saison, le classement des joueurs sera déterminé à l'aide du classement final de l'année précédente ainsi que la liste des calibres de joueurs émis par l'entraîneur de chacune des écoles.
- 10.4. La sélection des favoris pour le championnat régional scolaire sera effectuée en utilisant le total des points accumulés par le joueur/la paire durant la saison scolaire. À noter qu'en double et en mixte, seuls les points de la paire officielle seront pris en compte.



- 10.5. Le premier tournoi, appelé tournoi de classement, ne sera pas comptabilisé dans le total de points.
- 10.6. Lorsqu'un étudiant-athlète est surclassé, il accumule le nombre de points de classement de sa catégorie de surclassement. Toutefois, il ne pourra pas faire partie des favoris pour le championnat régional scolaire. Il sera classé au 1er rang disponible après les favoris (Exemple : s'il y a 2 favoris dans l'épreuve, il sera automatiquement classé 3e).

11. Championnat Régional Scolaire

- 11.1 Un élève qui représente son école lors du CRS devra avoir participé activement à au moins deux (2) des quatre (4) tournois individuels de la ligue qui précèdent le CRS.
- 11.2 Si un athlète ne pas présenté à deux (2) tournois de saison auxquels il était inscrit, il ne sera pas éligible au CRS et ce, même s'il respecte le règlement 11.1.
- 11.2.1 Des points seront accordés selon le classement final de chacune des épreuves, soit :

- 1er : 5 points
- 2e : 4 points
- 3e : 3 points
- 4e : 2 points
- 5e à 8e : 1 point

- 11.3 En cas d'égalité pour l'obtention de la bannière, voici l'ordre du départage :
- 1- L'équipe qui a remporté le plus de médailles d'OR.
 - 2- L'équipe qui a remporté le plus de médailles d'ARGENT.
 - 3- L'équipe qui a remporté le plus de médailles de BRONZE.
 - 4- L'équipe qui a le plus de 4e position.
 - 5- Si l'égalité persiste encore, nous y allons avec la 5e position, jusqu'à la huitième position. La 5e est celle qui a perdu contre la médaille d'or en quart de finale et ainsi de suite, 6e contre argent, 7e contre le bronze et 8e contre 4e.

Note: Une médaille en double équivaut à une seule médaille.

- 11.4 Des médailles d'or, argent et bronze seront remis aux trois (3) premiers de chaque catégorie pour chaque épreuve lors du championnat scolaire régional.
- 11.5 Une (1) bannière sera remise à l'école ayant amassé le plus de points dans chaque catégorie, soit un total de trois (3) bannières.

